

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PISTE MOTO

PASSERELLE A2 / A - PERMIS A2 / A1

Annulation permis – Code en ligne

01 60 46 43 69





QUAND SE DEROULE VOTRE FORMATION ?

| Jour | Matin | Après - midi |
|-------------------|-----------|--------------|
| Lundi au vendredi | 08h – 12h | 12h – 18h |
| Samedi | 08h – 14h | - |

MODALITÉS

Nous vous donnons rendez-vous directement sur la piste pour effectuer votre leçon de manière effective hors trajet.

Les motos sont sur place et vous bénéficiez d'un vestiaire et d'une machine à café.

MATERIEL ET ÉQUIPEMENT

Vous devez disposer du matériel suivant afin de suivre votre cours en toute sécurité :

- ✓ Casque
- ✓ Gants
- ✓ Manteau ou blouson
- ✓ Chaussures fermées

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance sera considérée comme due

OU SE SITUE NOTRE PISTE MOTO ?



Notre piste se situe au chemin de la Noue Rousseau au Plessis-Pâté (ancien site d'Attral), à 18 kilomètres de l'auto-école par la N104, soit environ 16 minutes.

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance sera considérée comme due

Consultez les avis sur
Vroomvroom.fr
en scannant ce code !

